



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2026 A 19 H 30**

Convoqués le lundi 31 août 2026, réunis à la mairie de Lalbenque le 10 juillet 2026 à 18h00, sous la présidence de M. Sébastien NODARI, Maire,

Etaient présents :

Mme BOURGNOU Patricia, M. CHARONNAT Serge, Mme COQUOIN Magali, Mme DAUTEUILLE Johanna, M. DELON Aymeric, M. DELON Kévin, M. FRAUX Denis, Mme GUIRAL Géraldine, M. HODJIGUE Fabrice, Mme LEZOURET-CONQUET Myriam, M. LONJOU Charles, Mme MOVSESSIAN Sandra, Mme PAGUESSORHAYE Delphine, M. PARIAT Philippe, Mme SERENNE Joëlle, M. SPERANDIO Serge, Mme TISON Sylviane.

Était absent : Jean-Luc TESTUT.

Le secrétaire de séance est Kévin DELON.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Incendies : fonds de soutien direct aux communes sinistrées**
- 2 – Evolution de l'intérêt communautaire de la voirie communautaire**
- 3 – Adhésion au groupement de commandes avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne pour les travaux de voirie 2027/2028/2029**
- 4 – Ressources humaines : modifications des effectifs**
- 5 – Attribution marché de travaux : réfection de la toiture de l'église de PAILLAS**
- 6 – Stratégie d'attractivité pour la commune**
- 7 – Question diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2026, en vue de son approbation.

Kévin DELON souhaite que ses propos soient mieux retranscrits au point 5 : Présentation du projet de Polygone de réhabilitation de l'ancienne école de Lavayssade et de la création de logements neufs. En effet dans le projet de compte rendu il y avait une erreur sur la présentation des négociations entre la commune représentée par Liliane LUGOL et Kévin DELON avec le bailleur social Polygone. Le complément dans le compte rendu est le suivant :

« À l'issue de l'étude aucun bailleur social sollicité par la maîtrise d'oeuvre n'a voulu se positionner sur le projet de La Vayssade. Lors du Congrès des Maire du Lot du 18 octobre 2024, nous sommes allés, Madame Liliane LUGOL et moi-même, rencontrer le bailleur social Polygone présent sur le salon afin de le convaincre de l'intérêt du projet de logements sociaux inclusifs et intergénérationnels à La Vayssade. Nous avons avancé de nombreux arguments et suite à cette rencontre Polygone nous a confirmé son intérêt pour le projet en le faisant passer devant d'autres projets qu'ils avaient dans le Département du Lot. Lors de cette négociation Liliane LUGOL et moi-même avons insisté pour que le local des Restos du coeur reste, à

terme, dans le bâtiment réhabilité. Cet engagement accepté par Polygone s'inscrivait dans notre volonté d'obtenir une contrepartie à la mise à disposition gratuite via bail emphytéotique du bâtiment de la Vayssade et du terrain attenant. Il s'agissait aussi de pérenniser les activités des Restos du Coeur dans un local entièrement rénové.

Myriam LEZOURET-CONQUET souhaite également apporter une précision au point 1 – Modification de la répartition géographique des électeurs et de la localisation des bureaux de votes de la commune de Lalbenque.

« Elle indique qu'elle a seulement raconté une histoire. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de séparatisme mais bien d'organisation du territoire. Elle ajoute qu'elle est effectivement d'accord pour rééquilibrer les bureaux de vote et approuve la remarque sur le devoir de citoyenneté ».

Après avoir validé ces observations, le procès-verbal du 17 juillet 2026 est validé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2026-24 : A compter du 1er septembre 2026, les tarifs et participations des familles sont modifiés comme suit :

ALAE (accueil de loisirs associé à l'école ou accueil périscolaire) :

Quotients familiaux	ALAE MATIN Maternelles et élémentaires	ALAE MIDI Maternelles - élémentaires	ALAE SOIR Maternelles et élémentaires
QF<= 700	0.56 €	0.12 €	0.56 €
701 <QF<=850	0.65 €	0.18 €	0.65 €
851 <QF<=1 100	0.71 €	0.21 €	0.71 €
1 101<QF<=1350	0.75 €	0.26 €	0.75 €
QF > 1 351	0.80 €	0.27 €	0.80 €

RESTAURANT SCOLAIRE **REPAS CONSOMMES SUR PLACE**

Quotients familiaux	Repas maternelles	Repas élémentaires
QF<= 700	1.00 €	1.00 €
701 <QF<=999	1.00 €	1.00 €
1000 <QF<=1350	4.10 €	4.35 €
1351 <QF <= 1500	4.45 €	4.70 €
QF > 1501	4.57 €	4.83 €

Tarif goûter (élève section maternelle) :	0.65 €
--	---------------

Tarif collation matin (alsh ccpll) :	0.45 €
Tarif goûter après-midi (alsh ccpll) :	0.65 €

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE

Repas enseignant, intervenant dans le cadre scolaire, périscolaire, ou occasionnel	6.45 €
---	---------------

REPAS LIVRES

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE pour les collectivités qui ont conventionné pour la livraison chaude des repas :

Repas livrés aux communes du territoire CCPLL et RPI (maternelle)	5.55 €
Repas livrés aux communes du territoire CCPLL et RPI (élémentaire)	5.69 €
Repas livrés aux communes extérieures du territoire (maternelle)	5.68 €
Repas livrés aux communes extérieures du territoire (élémentaire)	5.82 €
Repas jeune en contrat de formation post-scolaire et Foyer Mas de la Tour	6.10€
Repas pour les agents des collectivités de la commune	6.00 €
Repas pour l'ALSH Intercommunal service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	5.00 €
Repas pour la micro-crèche de Flaujac Poujols service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	3.47 €
Repas ALSH de l'Hospitalet	5.73 €

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026-2027		
Coût par élève	Elève de maternelle	Elève de l'élémentaire
	1710 €	870 €

2026-25 : Je vous informe que je valide la proposition de devis de l'entreprise LUMIPLAN VILLE pour un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC pour 2 panneaux lumineux de 100 x 150 cm.

2026-26 : Je vous informe que je valide la proposition de devis de l'entreprise ETPLV de Villeneuve (12) pour les montants de 13 695 € HT soit 16 434 € TTC pour l'aménagement du piétonnier de la route de Laburgade et 12 440 € HT soit 14 928 € TTC pour l'aménagement piétonnier de la route de Cremps. Il s'agit d'aménagements piétonniers de sécurité subventionnés au titre des amendes de police (montant acquis : 17 753.54 €).

Monsieur le maire rappelle qu'un dossier au titre des amendes de police a été sollicité sous la précédente mandature pour financer ce projet qui a reçu une réponse positive. Kévin DELON rappelle que les devis ont été réalisés par Monsieur le maire et lui-même lorsqu'ils étaient tous les deux adjoints il y avait une hésitation sur le choix du revêtement du cheminement route de Laburgade le long du lotissement du pigeonier. Il demande quel choix a été fait et Denis FRAUX lui a répondu que le revêtement sera en goudron bicouche. Kévin DELON demande si les travaux d'aménagement piétonnier vont se réaliser

prochainement car c'est une demande des riverains qui date de plusieurs années. Denis FRAUX indique que l'entreprise devrait intervenir dans quelques semaines.

2026-27 : Communication institutionnelle - Nouvelle formule du magazine municipal :

Sur le fondement de l'article 1er 3° de la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 27 mars 2026, relatif à la passation et l'exécution de marchés et accords-cadres, ainsi que les avenants associés inférieurs à 40 000€ HT, le Maire a signé le devis pour la révision de la maquette du journal municipal, répondant à une nouvelle direction éditoriale et artistique, auprès de la société Hey pour le montant de 8 400 € HT, soit 10 080 € TTC.

Kévin DELON demande où travaille cette entreprise.

Monsieur le Maire indique que cette entreprise est domiciliée à Lyon.

Kévin DELON fait remarquer que cette entreprise ne présente aucune de prestations avec des collectivités mais plutôt pour des marques commerciales. Il demande si un appel à concurrence a été fait en rappelant qu'en 2020 lors de la refonte de la charte de communication de la commune une consultation a été faite auprès de graphistes du territoire.

Aymeric DELON indique qu'un cahier des charges a été fait et 3 entreprises ont été sollicitées. Il précise que la majorité municipale veut passer d'une communication essentiellement institutionnelle à une communication « des lalbenquois, pour les lalbenquois, par les lalbenquois » avec des encarts sous forme d'interview. Les deux critères étaient l'esthétique et la durée. Le critère local n'a pas retenu leur attention et c'est assumé. La prestation est pour une maquette dont les droits seront cédés à la mairie pour que les productions soient réalisées en interne. Ils ont sollicité trois entreprises situées dans toute la France.

Sylviane TISON complète en disant que l'on a choisi la compétence, le professionnalisme. Effectivement, elle travaille avec des entreprises de marque. Mais les grandes marques sont exigeantes et demandent le respect des délais, écoute du client et sont des critères qui comptent.

Kévin DELON indique qu'il y a une différence avec la prestation passée avec l'entreprise « Les Diodes (Lalbenque) en 2020 » car elle représentait quasiment 10 000 € pour 13 maquettes de journaux, contrairement à une maquette pour le même prix aujourd'hui. Kévin DELON pense que c'est une bonne chose d'internaliser la réalisation du journal mais il regrette vraiment avec Myriam LEZOURET-CONQUET et Serge CHARONNAT que les graphistes locaux n'aient pas été consultés car il y en a beaucoup. Aller chercher une prestataire Lyonnaise n'est pas cohérent. Il précise qu'il ne remet pas en cause les compétences de la prestataire choisie.

Aymeric DELON répond que ce choix a été fait pour des critères d'exigence de qualité, de rendus et de temporalité. Il précise que c'est possible d'envisager le critère local sur des prestations spécifiques.

Kévin DELON demande si la maquette du site va également être revue puisqu'ils ont complètement revu et harmonisé la charte graphique sous le précédent mandat avec Liliane LUGOL, Marie DELPECH et la prestataire les Diodes : journal municipal, site internet et autres supports.

Aymeric DELON indique que l'on sera propriétaire des droits d'auteur donc on pourra harmoniser tous nos supports de communication en interne.

Sébastien NODARI indique qu'il trouve dommage que l'agent qui a été recruté sous le précédent mandat chargée de communication à 8h/semaine, a été recruté pour faire de l'accueil.

Kévin DELON rappelle que la chargée de communication de la mairie a été recrutée sur une fiche de poste précise dans laquelle il n'y avait pas l'accueil et c'était d'ailleurs une condition du recrutement ce qui nous avait emmenés à caler son temps de travail en mairie les jours de fermeture au public les lundis et jeudis après-midi.

Monsieur le maire indique que la réalisation des actions de communication va être élargie. C'est pour cela que nous allons dans le point suivant augmenter le temps de travail de ce poste.

2026-29 : Sports - Aménagement d'équipements sportifs au stade de Guiraudou :

Sur le fondement de l'article 1er 3° de la délibération de délégation de pouvoirs au maire du 27 mars 2026, relatif à la passation et l'exécution de marchés et accords-cadres, ainsi que les avenants associés inférieurs à 40 000€ HT, le Maire a validé la proposition de devis pour la réalisation des travaux d'installation d'équipements sportifs sur les deux terrains du stade de Guiraudou par l'entreprise PROGREEN (Thorigny-sur-Marne) à un montant de 21 594€ HT, soit 25 912,80€ TTC.

Kévin DELON demande s'il peut avoir un point sur la continuité des travaux du stade.

Monsieur le Maire indique que les travaux ont repris le 17/08/2026 et l'entreprise va poursuivre d'un seul tenant la réalisation de fentes (drains superficiels sur le terrain d'honneur). Ces fentes complèteront le drainage profond avec déchirure du géotextile placé sur le fond de forme qui avait été posé à tort et avait rendu complètement perméable la couche de jeu ultra compactée. Un nouvel épierrage est prévu et les semis des deux terrains sont programmés autour du 10/09. Concernant le bâtiment rien de nouveau pour le moment. Le projet va être revu à la baisse avec un bâtiment plus petit sans club house.

Kévin DELON demande si au final il est prévu un apport de terre ou de sable.

Monsieur le Maire indique que les deux échantillons de terre de Lalbenque et de Bégoux n'ont pas été validés, la terre de Clermont-Ferrand était trop coûteuse en transport. L'entreprise va faire livrer de la terre-sable des Landes de sa propre initiative pour améliorer la surface des terrains. La maîtrise d'œuvre a bien rappelé que les terrains sont considérés comme des terrains neufs et pour tout terrain neuf, il faut un entretien spécifique avec un regarnissage d'une fine couche de sable chaque année durant les 3 ou 4 premières années afin d'obtenir une couche de jeu qui bloque définitivement les cailloux en profondeur. Il reste à amener un coffret de comptage provisoire sur le site pour mettre en route et tester l'arrosage automatique afin d'être prêt quand le semis sera réalisé.

Sandra MOVSESSIAN demande ce qu'il en est des pistes « d'athlétisme » autour du terrain. Monsieur le Maire dit que c'est un sujet avec un besoin de la nettoyer dans un premier temps.

ORDRE DU JOUR

1 – Incendies : fonds de soutien direct aux communes sinistrées

Monsieur le maire indique que la commune a reçu un communiqué de l'AMF relayé par l'AMF 46 qui ouvre un fonds de soutien direct aux communes sinistrées.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements, et leur mission d'assistance aux populations.

Monsieur le Maire remercie les pompiers car l'été a été très difficile chez nous et dans tout le pays. Il ne faut pas oublier ce qu'ils ont fait cet été, il faut conserver la mémoire.

Il précise qu'ils vont continuer le travail avec Delphine PAGUESSORHAYE, conseillère déléguée en charge de ce sujet pour continuer à améliorer les dispositifs. Il faut poursuivre ce qui a déjà été fait sur la précédente mandature en matière de sécurité incendie, avec la défense extérieure contre l'incendie et le maillage du territoire. Il rappelle également la poursuite du Plan communal de sauvegarde avec la réserve civile à organiser, pour lequel il rappelle que Myriam LEZOURET-CONQUET a beaucoup travaillé pour sa mise en œuvre et qu'il convient de remplacer « à réaliser » par « amélioration continue » dans le document de travail. Nous tenons, à l'occasion de cette délibération, renouveler cet hommage appuyé à nos sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux agriculteurs et toutes les personnes civiles qui ont donné de leur temps et de leurs ressources, parfois à de grands risques, pour éteindre ces feux et épauler leurs victimes.

Monsieur le Maire propose de faire un don de 2 000 € au profit de ces communes sinistrées. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Myriam LEZOURET-CONQUET remercie le Maire pour ses propos et se félicite de cette décision importante. Il faut continuer le travail du Plan communal de sauvegarde collectivement. Il faut travailler la culture du risque, pour se protéger contre les crises graves que l'on peut rencontrer. Il faut développer la culture du risque.

Après examen, le conseil municipal valide à l'unanimité de verser un fonds de soutien direct aux communes sinistrées de 2 000 €.

2 – Evolution de l'intérêt communautaire de la voirie communautaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du service voirie de la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne qui nous propose d'approuver l'évolution de l'intérêt communautaire.

Il s'agit essentiellement d'une **régularisation et d'une harmonisation du classement et de la dénomination des voiries**, sans modification importante du réseau.

- **VIC 154 – chemin de Ramès** : prolongement de la VIC 154 sur la partie du chemin qui avait été goudronnée il y a quelques années par la commune. Cela représente **environ 200 mètres supplémentaires** qui seront intégrés à la VIC 154.
- **VIC 171 – secteur Saint-Hilaire** : la voie actuelle sera scindée en deux afin de mettre la dénomination des VIC en cohérence avec les noms des voies :
 - **VIC 171 – chemin de Pasture** : du croisement avec la **RD6** jusqu'au croisement avec le **chemin des Dolmens** ;

- **création de la VIC 171A – chemin de Saint-Hilaire** : du croisement avec le **chemin des Dolmens** jusqu'au croisement avec la **RD99**.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'évolution de l'intérêt communautaire, tel que défini dans les tableaux ci-joints proposés, pour la commune de LALBENQUE,

3 – Adhésion au groupement de commandes avec la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne pour les travaux de voirie 2027/2028/2029

Monsieur le Maire informe également que la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne rappelle à ses communes membres que lors de la séance du 9/07/2026, le conseil communautaire a validé la constitution d'un groupement de commandes.

Ce groupement permettra d'optimiser les programmes 2027 à 2029 et réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé de conclure une convention du groupement de commande entre l'EPCI et les communes adhérentes.

L'EPCI organisera la passation du marché jusqu'à la notification.

Il faut que la commune établisse la fiche de demande de besoins pour les 3 exercices à venir 2027-2028-2029.

Je vous propose un montant de 25 000 €/an.

L'ensemble des besoins exprimés par chaque commune permettra de connaître le montant des travaux à venir.

Ce montant sera indiqué dans le dossier de consultation aux entreprises.

Chaque commune sera engagé avec le titulaire du marché sur les montants définis.

Après examen, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour adhérer au groupement de commandes voirie, autorisation à donner au maire pour la signature de la convention constitutive du groupement de commandes concernant les travaux voirie communale de la communauté de communes.

4 – Ressources humaines : modifications des effectifs

Monsieur le maire présente les modifications des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des différents services :

Service accompagnateur de bus :

Pour la nouvelle rentrée scolaire 2026-2027 : besoin de création d'un poste d'accompagnateur de bus pour la ligne (Bach-Belmont ste foi – Escamps – Vaylats) pour 12h/semaine, soit 11 h annualisée sur la période du 7/09/2026 au 02/07/2027.

Myriam LEZOURET-CONQUET nous rappelle les problèmes de moralité qu'il peut y avoir avec du personnel qui encadrent des enfants, au regard de l'actualité, et elle demande si lors des recrutements, on fait preuve de vigilance.

Monsieur le maire rappelle que le choix de cet agent est fait par les maires concernés par le ramassage et que la personne bénéficie d'une formation dispensée par la région.

Aymeric DELON indique qu'il ne faut pas le négliger et que l'on doit être très attentif à ce sujet.

Monsieur le maire indique qu'il participe aux recrutements des adjoints d'animation pour le service ALAE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'accompagnateur de bus pour 12h/semaine annualisé à 11h/semaine.

Pour le service administratif :

Création d'un emploi permanent pour un poste de rédacteur à temps complet à compter du 6/11/2026. Cet emploi fait suite à un détachement dans la fonction publique de l'Etat d'un agent titulaire au service administratif.

Cet agent en détachement le renouvelle pour une durée d'un an à compter du 1/12/2026.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création de l'emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 6/11/2026.

Pour le service communication

Création de l'emploi de chargée de communication à 20 heures/semaine, précédemment à 8h/semaine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 12/10/2026.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 20h/semaine à compter du 12/10/2026.

Kévin DELON demande des informations sur l'offre de poste au service technique qui a été publiée sur les réseaux sociaux de la commune.

Monsieur le maire évoque la situation d'un agent qui a une reconnaissance de maladie professionnelle suite à des problèmes de santé. Il précise que la responsabilité des services techniques n'a pas été proposée à cet agent qui effectuera désormais uniquement des fonctions administratives en élargissant les missions administratives qu'il réalisait déjà.

Kévin DELON demande pourquoi l'option de responsable du service n'a pas été retenue car il y a un besoin identifié d'avoir un référent agent pour l'organisation du service.

Monsieur le Maire en a discuté avec plusieurs élus, Philippe PARIAT, Denis FRAUX et Charles LONJOU. Si on doit avoir un directeur des services techniques, il pense qu'il est préférable qu'il soit recruté de l'extérieur.

Kévin DELON rappelle que les formations de management ont été suivies par les deux agents responsables de pôle et d'encadrement, cela a été préparé pour permettre à un agent de pouvoir être responsable du service technique.

Charles LONJOU rappelle qu'il faut également avoir des diplômes ou concours pour exercer telle ou telle tâche. On passe pas de catégorie C à catégorie A directement.

Monsieur le Maire indique que suite à l'aménagement de poste d'un agent technique, avec son retrait en grande partie de l'exécution des tâches, on est obligé de recruter un nouvel agent

spécialisé en électricité et en mécanique. Cela augmente les heures de personnel et le budget mais on n'a pas le choix pour la continuité du service.

Kévin DELON indique que l'offre de poste et les modifications des effectifs augmentent sensiblement les dépenses de personnel, représentant + 45 heures par semaine. Il rappelle que durant le précédent mandat les dépenses de personnel ont toujours été maîtrisées avec des hausses très faibles du budget général (hors augmentation de grades, ...). Est-ce que cette augmentation du budget de fonctionnement a été anticipée ?

Monsieur le maire demande si le conseil souhaite licencier l'agent concerné par la maladie professionnelle dans ce cas il n'y aurait pas besoin de recruter un agent supplémentaire pour réaliser ses missions sur le terrain. Il est d'accord pour dire qu'il faut faire attention.

Kévin DELON demande si le besoin de 28 h pour le nouveau poste a bien été évalué ? Connaissant les tâches sur le terrain réalisées par l'agent il pense que le besoin est surévalué pour l'agent remplaçant.

5 – Attribution marché de travaux : réfection de la toiture de l'église de PAILLAS

Monsieur le Maire laisse la parole à Aymeric DELON.

Il indique que la commune a engagé une opération de rénovation de l'église de Paillass avec une première tranche : la réfection de la toiture.

De nombreuses subventions ont été acquises, pour rappel :

DETR : 25 000 €

DEPARTEMENT : 30 000 €

FONDATION DU PATRIMOINE : 10 000 € (aide exceptionnelle et dons de particuliers)

Aymeric DELON rappelle le projet lancé sous la précédente mandature et remercie Kévin DELON pour le travail réalisé sur ce sujet. L'étude patrimoniale réalisée en 2022 par l'architecte du patrimoine avait privilégié la toiture en phase 1 car ce sont les travaux les plus urgents.

Kévin DELON regrette l'erreur présente dans le document de travail concernant le plan de financement. En effet il rappelle qu'il manque 13 840 € au plan de financement qui correspondent aux deux programmes lancés par la commission « Aménagement des espaces publics et patrimoine » en partenariat avec les associations Les Amis de Paillass, Récolte, VTT Lalbenque, ainsi que les dons de particuliers faits en ligne. Il rappelle qu'ils avaient obtenu la mesure exceptionnelle de défiscalisation à 75 % au lancement de la collecte dans le cadre des annonces du Président de la République pour la sauvegarde du patrimoine religieux non protégé. Les 10 000 € de la fondation du patrimoine présentés dans le plan de financement correspondent à une aide exceptionnelle obtenue après plusieurs mois de négociation et la présentation des actions réalisées. Cette aide a été donnée par la Fondation pour récompenser tout le travail engagé autour des animations. Ce qui fait un total de 23 840 € venant de la fondation. Tout cela a permis d'obtenir 80 % de financements extérieurs pour une église qui pouvait n'en percevoir que 40 % allégeant ainsi énormément le reste à charge pour la commune.

Aymeric DELON présente la consultation :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 825.05 € HT soit 104 190.06 € TTC

Il y a des honoraires pour un montant de 10 127.75 € HT soit 12 153.31 € TTC.

Soit un coût prévisionnel de 96 952.80 € HT soit 116 343.37 €.

La commune a suivi la procédure d'un marché à procédure adaptée.

La publicité et la mise en concurrence sont obligatoires à partir du seuil de 100 000 € HT.

En dessous de ce seuil, il est possible d'attribuer le marché sans publicité et sans mise en concurrence.

Il a été fait le choix de faire une mise en concurrence avec 3 devis.

La maîtrise d'œuvre a adressé un dossier de consultation à 3 entreprises :

-Entreprise EVENO de Puy l'Evêque pour un montant de 87 420.80 € HT soit 104 904.96 € TTC

-SARL VINCENT domiciliée à Bagat en Quercy pour un montant de 94 553 € HT soit 113 463.60 € TTC

-Entreprise SAMSON domiciliée à Cahors pour un montant de 85 449.20 € HT soit 102 539.04 € TTC.

La maîtrise d'œuvre a fait l'analyse des offres et a rendu sa proposition d'attribution du marché à l'entreprise SAMSON domiciliée à Cahors pour un montant de 85 449.20 € HT soit 102 539.04 € TTC

Monsieur le Maire propose de suivre la proposition d'attribution du marché de travaux de la maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SAMSON pour un montant de 85 449.20 € HT soit 102 539.04 € TTC.

Kévin DELON indique que l'entreprise SAMSON est une très bonne entreprise.

Sylviane TISON demande la date de démarrage des travaux et la durée de ceux-ci.

Monsieur le Maire indique que les travaux vont démarrer au début de l'automne avec un délai d'exécution de 8 mois.

Après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SAMSON pour 85 449.20 € HT soit 102 539.04 € TTC pour la rénovation de la toiture de Paillas et autorise le maire à signer le marché et les pièces afférentes.

6 – Stratégie d'attractivité pour la commune

Aymeric DELON, 5^{ème} adjoint au maire en charge de l'attractivité et à la protection du territoire présente la stratégie d'attractivité pour cette mandature.

Il est des communes qui s'imposent par leur masse. Lalbenque n'est pas de celles-là.

Elle appartient à cette autre catégorie, plus rare et plus exigeante, des lieux qui valent par ce qu'ils distillent : une essence, une âme, une singularité.

Et le moment lui est favorable : les Français plébiscitent aujourd'hui ces havres de paix, ces cadres de vie apaisants qui n'obligent pas à renoncer à la proximité des villes et de leurs services.

Lalbenque est précisément cela — une commune où il fait bon vivre, à quelques minutes des villes du Lot, portée par une gare, un échangeur, un causse authentique et une vie associative qui en font un lieu que l'on choisit.

Cette singularité, le monde entier lui reconnaît un nom en hiver : la truffe. C'est de ce diamant noir que la stratégie tire sa philosophie. Car un diamant, fût-il de la plus belle eau, ne révèle son éclat qu'à la condition d'être taillé — avec patience et méthode. Il en va ainsi des communes : leurs richesses ne valent que si une politique publique cohérente et ambitieuse

accepte de les mettre en lumière. La truffe donne l'image ; mais la pierre à tailler, c'est Lalbenque tout entière — dont la truffe est le cœur lumineux.

De là le fil conducteur de cette stratégie : l'attractivité bi-diamantaire.

Le premier diamant, c'est ce que Lalbenque est : ses forces endogènes, ce que le village porte en lui et qui ne demande qu'à être davantage révélé. Il tient en trois facettes.

La première — un village où l'on se sent apaisé — est le socle. Sans elle, rien ne tient : ni le tourisme, ni l'installation des familles, ni la vitalité économique. C'est la promesse quotidienne due aux Lalbenquois : un cadre sûr, sain, agréable, pratique.

La deuxième — un village dont on est fier — est la table du diamant. En joaillerie, la table est cette grande facette plane, au sommet de la pierre, par laquelle entre et ressort l'essentiel de la lumière. Ici, c'est l'identité truffière, le patrimoine quercinois, l'offre touristique, le récit de territoire. C'est d'elle que part le rayonnement.

La troisième — un village qui se sent vivant — est l'énergie. Les commerces et les entreprises que la commune soutient et ceux qu'elle accueille ; une mobilité rare, à la croisée du fer, de l'autoroute et même du chemin ; une vie associative et festive qui transforme un bourg en communauté. Car un diamant ne brille que parce qu'il capte la lumière en mouvement.

Le second diamant, c'est ce que Lalbenque rayonne. Un diamant taillé ne garde pas sa lumière pour lui. Lalbenque rayonne sur le Quercy : l'ambition est d'en faire la porte d'entrée du territoire, le camp de base depuis lequel on part à la découverte de ses merveilles — Cahors et son vignoble, Saint-Cirq-Lapopie, Rocamadour, le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Autant de foyers de lumière que le village capte et renvoie, et dont les retombées reviennent nourrir les commerces, les hébergeurs et le tissu de vie locale.

Ces deux diamants ne s'opposent pas : ils s'alimentent. Ce que Lalbenque est fonde ce qu'elle rayonne ; ce qu'elle rayonne renforce ce qu'elle est. Ensemble, ils forment un système vivant, un diamant en perpétuel mouvement de lumière, qui engage toute la collectivité. « Lalbenque, le diamant du Quercy » n'est pas un slogan. C'est une affirmation d'identité, une boussole et une promesse : le récit qui précède le visiteur, qui accompagne le nouvel habitant, et qui reste dans la mémoire de celui qui repart.

La présentation jointe expose les axes de la stratégie d'attractivité.



Aymeric DELON indique qu'il s'agit d'une feuille de route, tout n'est pas amorcé.

Joëlle SERENNE rappelle qu'une démarche stratégique se construit généralement en pyramide : une vision claire, une stratégie structurée, puis un plan d'action. Elle estime que la vision gagnerait à être davantage explicitée et que certains éléments mériteraient d'être mieux ordonnés. Elle souligne aussi l'importance de traduire rapidement ces orientations en actions concrètes, car le document actuel s'inscrit plutôt dans une perspective à long terme, autour de quinze ans.

Kévin DELON demande qu'en est-il de l'ORT (Opération de revitalisation du territoire) signé avec l'Etat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et dont il n'est pas fait mention dans ce document ? L'ORT correspond à un programme d'action rédigé par les élus de la précédente mandature dont le Maire actuel. La signature de l'ORT nous engage vis à vis de l'Etat. Il regrette que l'on reparte d'une feuille blanche. Il pense que ça aurait été mieux de repartir de l'ORT dans laquelle il y a un plan clair vision, stratégie, plan d'action comme l'a très justement dit Joëlle SERENNE. L'ORT est un document qui vit qui est fait pour évoluer. Cette présentation ne propose aucune action concrète au contraire de l'ORT intitulée Vision Lalbenque 2035. Au regard de la densité des axes annoncés ce soir nous sommes plutôt dans une vision Lalbenque 2045.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont rencontré les services de l'ETAT à deux reprises. Aymeric DELON n'a pas formalisé l'ORT dans cette présentation mais les actions y seront. L'ORT n'est pas enterrée. En novembre, on va refaire une actualisation de l'étude urbaine avec les services de la DDT et son architecte conseil.

Joëlle SERENNE indique qu'il faut communiquer et avoir une stratégie de communication.

Kévin DELON indique que la communication c'est important mais il faut avant tout un plan pluriannuel d'investissement pour définir dans le temps les différents projets car ce qui est proposé ce soir est infinançable au regard des capacités budgétaires de la commune.

7 – Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire.

Il commence par féliciter les agents qui ont travaillé durant l'été pour préparer les locaux, nettoyer les cours, etc...pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Un petit effectif :

210 enfants pour cette rentrée à l'école primaire de Lalbenque (fusion de l'école maternelle et élémentaire), contre 214 en 2025-2026.

48 enfants à l'école privée S Thérèse

196 enfants au collège de Lalbenque.

Une enseignante Karine GIRARDOT est partie pour l'école de Limogne et une nouvelle enseignante Mme ROUMEGOUS est arrivée.

Mme GIRAUD a pris sa retraite et son remplaçant Monsieur AMIEL a pris son poste.

Kévin DELON demande le détail du nombre d'enfants / classe et par niveau suite à la suppression du poste à l'école publique. Ces éléments seront communiqués par mail à l'ensemble des élus.

Monsieur le maire ajoute que suite à la présentation de la maison de l'enfance et de la famille, il a été évoqué une délocalisation ou un agrandissement de la maison de la santé. Des praticiens sont d'accord pour la délocalisation au rez-de-chaussée de la maison Lapeyre. Il y aura une convention d'occupation temporaire à prendre entre la commune et les praticiens, tout comme celle à prendre avec la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) qui va occuper l'étage de la maison Lapeyre.

Joëlle SERENNE indique qu'une solution de lieu a été trouvée pour les restos du cœur à l'arrière de la trésorerie en cohabitation avec la maison de la truffe éphémère. Une convention d'occupation temporaire sera également conclue entre les deux parties.

Monsieur le maire informe le conseil du déplacement à venir des Restos du cœur au rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie avec l'utilisation d'une salle utilisée pour la maison de la truffe actuellement.

Magali COQUOIN indique que la fête des associations aura lieu le 5/09 de 9 h à 15 h.

Un apéritif sera offert à 12 h pour les nouveaux arrivants et le tirage au sort des lauréats du budget participatif sera annoncé.

Joëlle SERENNE fait un retour sur la campagne de vote du budget participatif, les 2 permanences sur le marché du samedi matin ont été très porteuses. Pour rappel, le dépouillement du budget participatif est prévu demain matin 5/09 à partir de 8h30. Je tiens à

remercier Myriam LEZOURET-CONQUET pour son aide et son historique sur les projets et notamment celui de Marcenac.

Aymeric DELON indique que les journées du patrimoine approchent les 19 et 20/09, cette mémoire doit être conservée dans les archives de la commune. Projet de mettre des photos anciennes en face des endroits actuels.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande quel est le programme pour les Journées du patrimoine ?

Est-ce qu'il va y avoir un diagnostic de ce qui a été fait auparavant ?

Aymeric DELON indique qu'avec la période de l'été, la manifestation arrive trop vite et on aura davantage le temps de l'organiser l'année prochaine. Il indique qu'il a sollicité des conférenciers mais n'a pas eu de retour favorable. Une collecte de photos va être organisée. Un appel aux dons va s'organiser également.

Sylviane TISON indique qu'il faut que l'on conserve les mémoires pour que tout ne se perde pas. On va communiquer sur les journées du patrimoine, il faut séquencer, pour plus de fluidité.

Kévin DELON indique que l'organisation des journées du patrimoine aurait pu se faire avec les membres de la commission où les personnes qui connaissent l'histoire de Lalbenque de manière très simple comme les années précédentes. Il rappelle que les élus de Lalbenque Ensemble sont disponibles pour aider à l'organisation de ces journées.

Myriam LEZOURET-CONQUET pense qu'il y aurait un collectif à faire, l'association RECOLTE spécialisée dans l'histoire et le patrimoine peut être associée au travail à l'avenir.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

A Lalbenque, le 15 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Kévin DELON.

Sébastien NODARI.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 9 octobre 2026.